



Virement effectué sur compte clôturé non renvoyé à l'expéditeur

Par Alain_melon

Bonjour,

Je suis en litige avec l'Etablissement Lydia. Il se trouve que Pôle-Emploi m'a versé par erreur la somme de totale de 973,92? sur un ancien compte bancaire chez Lydia qui a été clôturé le 13/08/2021. Or, je leur avait fourni un autre RIB pour effectuer le virement sur le nouveau compte, mais ils se sont trompés.

Pour me réémettre le virement sur mes nouvelles coordonnées bancaires, Pôle-Emploi demande à ce que Lydia lui fasse parvenir le "retour de titre", mais Lydia fait la sourde oreille, voici ce que m'a répondu Pôle-Emploi à ma réclamation :

Bonjour,

Suite à votre réclamation, concernant votre virement de 707.08 euros, vous trouverez ci-joint la preuve de virement : un 2ème virement de 266.84 euros a été effectué sur ce compte.

Le service comptabilité confirme n'avoir reçu aucun rejet bancaire.

Voilà leur réponse suite au mail que je leur ai adressé :

Objet : RE: paiement effectué sur compte clôturé M.AUTEXIER CEDRIC identifiant 7107968C

Bonjour,

Suite aux deux virements effectués en date du 04/11 & du 16/11/2021, nous n'avons pas constaté de rejet bancaire,

Nous conseillons à l'allocataire de se rapprocher de son établissement bancaire.

Bref, Lydia botte en touche alors que cet argent leur a bien été versé par Pôle-Emploi :
[URL=https://imgbox.com/N3Vt6NPg][IMG]https://thumbs2.imgbox.com/e0/8b/N3Vt6NPg_t.jpg[/IMG][URL]

Ils se moquent de moi, car il y'a forcément une trace comptable du rejet, et eux me disent que dans le cas d'un virement sur compte clôturé, celui-ci est automatiquement retourné à l'expéditeur ! Or l'expéditeur confirme qu'il n'a rien reçu...forcément, Lydia me ment !

Quoi qu'il en soit, Pôle-Emploi ne peut pas me réémettre le virement tant qu'ils n'ont pas de "retour de titre" ce que Lydia s'entête à ne pas me faire parvenir.

Quelle action dois-je entreprendre pour récupérer mon dû?